

**75<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE EXECUTIF DU HCR (EXCOM)**  
**ALLOCUTION DU CHEF DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**Monsieur François Gono CONDE, Chef de Cabinet du MATD**  
**GENEVE du 14 au 18 octobre 2024**

**Madame la Présidente,**  
**Monsieur le Haut-Commissaire,**  
**Excellences Mesdames et Messieurs, distingués invités**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour délivrer le message du gouvernement de la République de Guinée.

**Madame la Présidente, Monsieur le Haut-Commissaire,**

Ma délégation souscrit à la déclaration du groupe africain. Je voudrais également m'acquitter d'un devoir, celui de vous transmettre les salutations chaleureuses ainsi que les vœux de plein succès du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée, à sa tête le Général de Corps d'Armées, Mamadi Doumbouya, Président de la République, à l'occasion de la tenue de la 75<sup>ème</sup> Session ordinaire du Comité Exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

**Madame la Présidente,**

La République de Guinée, que ma délégation a l'honneur et la fierté de représenter à cette assemblée, est reconnue pour sa tradition d'hospitalité et de générosité ; des valeurs sociales et culturelles d'humanisme, auxquelles nous sommes profondément attachés, malgré les mutations sociopolitiques et le contexte économique de plus en plus difficiles.

En effet, de l'histoire récente, on se souviendra que, suite aux conflits politico militaires, véritable tragédie, survenus au Libéria, en Sierra Leone et plus récemment en Côte d'Ivoire, la Guinée qui fait frontière avec ces trois pays a connu des afflux, sans précédent, de centaines de milliers de populations qui se sont réfugiées sur son territoire.

Le Gouvernement Guinéen, respectueux de ses engagements internationaux et de sa législation, a accordé le statut de réfugié sur la base du principe de Prima faciès à ces populations qui sont arrivées en masse.

Au-delà de la protection qui leur a été assurée par l'Etat, ces réfugiés ont surtout bénéficié de l'hospitalité, de la solidarité et de la générosité des communautés locales guinéennes, avec lesquelles elles ont cohabité et vécu en parfaite harmonie ce, pendant près de deux décennies.

C'est seulement le 30 juin 2022 suite à l'invocation de la clause de cessation de leur statut de réfugiés que les Ivoiriens qui constituaient plus de 80 pour cent des réfugiés présents sur le territoire Guinéen ont regagné leur pays d'origine. C'est le lieu de rendre un hommage mérité à l'ensemble des acteurs qui se sont investis dans la mise en œuvre de ces opérations de rapatriement volontaire qui constituent la première des solutions durables à la situation des réfugiés.

### **Madame la Présidente**

Notre pays compte à ce jour 2322 réfugiés y compris les 26 exemptés ivoiriens. Ils sont de diverses nationalités africaines et asiatiques.

Il est important de souligner que le nombre de réfugié augmente presque tous les jours avec l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile dont la reconnaissance du statut passe par la procédure de détermination du statut de réfugié (DSR) et devant le Comité Permanent d'Eligibilité qui siège en première instance pour décider de l'éligibilité au statut de réfugié.

Ces personnes élues au statut de réfugié font l'objet d'une attention particulière du Gouvernement quant au respect de leurs droits à la protection physique et juridique.

### **Madame la Présidente**

L'objectif majeur de mon gouvernement est sans doute de parfaire et renforcer l'efficacité de son système d'asile afin d'assurer une protection et une assistance plus efficaces et plus durables aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, mais aussi aux déplacés internes et aux personnes apatrides et à risque d'apatriodie qui sont des sujets de protection internationale.

En dépit des progrès réalisés et en cours, plusieurs défis non des moindres, interpellent le Gouvernement Guinéen. Il s'agit notamment de :

- i. l'application intégrale de la Loi 0050 sur l'Asile et la protection des réfugiés notamment la signature, la vulgarisation et l'appropriation des textes d'application par l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques ;
- ii. la numérisation et la biométrie de la documentation des réfugiés (carte d'identité, passeport, titre de voyage, etc.) ;
- iii. la mise en place de stratégie et mécanisme d'inclusion socioéconomique des réfugiés dans des projets socioéconomiques nationaux ;
- vi. la validation et la vulgarisation du document de stratégie nationale d'intégration locale ;
- v. le soutien accru à la mise en œuvre du programme d'éradication de l'apatriodie et le risque d'apatriodie ;

- vi. le respect de tous les engagements pris par le Gouvernement Guinéen en faveur des réfugiés et des apatrides ;
- vii. la mise en place d'un cadre de partenariat stratégique efficace avec diverses institutions humanitaires et d'aide au développement pour une mutualisation et une synergie d'actions dynamiques en faveur des personnes relevant de notre mandat.

**Madame la Présidente**

Vous comprendrez que pour relever autant de défis non des moindres, notre pays devra compter sur le soutien technique et financier de ses partenaires en l'occurrence le Haut-Commissariat aux réfugiés auquel nous rendons ici un hommage appuyé pour son assistance technique et financière dans la mise en œuvre du plan d'action du partenaire gouvernemental en faveur des réfugiés.

**Madame la Présidente,**

Pour terminer, permettez-moi, au nom de ma délégation, de rendre un vibrant hommage à son Excellence Filippo Grandi, Haut-Commissaire et à l'ensemble des agents humanitaires pour le travail remarquable qu'ils font quotidiennement pour la protection des centaines de millions de réfugiés à travers le monde et souvent dans des conditions très pénibles.

Le Gouvernement de Guinée, par ma voix, réitère sa ferme disponibilité à faire face à ses engagements internationaux en faveur des réfugiés et son soutien aux actions de l'Alliance Mondiale pour mettre fin à l'apatriodie.

**Je vous remercie de votre aimable attention**